

# GUIDE DE L'OPAH

## RENOUVELLEMENT URBAIN



DONZENAC

# Préambule

Chers amis,

Le lancement dans le bassin de Brive d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat est une chance pour la commune de Donzenac, qui bénéficiera à tous les habitants.

De plus un volet « Renouvellement Urbain » pour le centre bourg et pour le village de Travassac, particulièrement intéressant en termes de subventions sera mis en place pour redonner de l'attractivité et maintenir la vitalité.

Comme nombre de communes, Donzenac subit une désaffection pour certains quartiers centraux. D'heureuses rénovations y coexistent avec un habitat dégradé, parfois à l'abandon.

Un habitat réhabilité du centre-bourg peut offrir aux familles des possibilités de logements confortables à meilleur coût tout en préservant des quartiers qui donnent à la commune sa physionomie propre et son charme.

C'est aussi le moyen de ne pas gaspiller le foncier disponible.

Le dispositif retenu est particulièrement approprié, car il conjugue la simplicité pour les particuliers - occupants ou bailleurs -, qui disposeront d'un guichet unique pour leurs démarches, **et l'ampleur des moyens engagés conjointement par la Communauté d'Agglomération et l'ANAH.**

**La commune de Donzenac apportera un financement complémentaire de 100 000 euros pour les cinq années de durée de l'opération.**

Au total, la remise en état des maisons concernées, y compris leurs façades, et les vitrines, sera subventionnée jusqu'à 30%, ce qui constitue une opportunité remarquable.

**Yves Laporte**  
Maire de Donzenac

You souhaitez réaliser  
des travaux d'amélioration  
de votre logement ?



## UN GUICHET UNIQUE

Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat

Agglo de Brive

Immeuble Consulaire - 6<sup>ème</sup> étage  
10 avenue Général Leclerc - 19100 Brive  
05 55 74 08 08  
[maison-habitat@agglo-de-brive.fr](mailto:maison-habitat@agglo-de-brive.fr)  
[www.agglo-de-brive.fr](http://www.agglo-de-brive.fr)



*Elle propose un accompagnement gratuit et personnalisé (conseils, soutien technique, montage de dossiers de subventions...) permettant de mobiliser le soutien financier des différents financeurs comme l'ANAH, la CRBB, les communes RU, le Conseil Départemental, les caisses de retraites...*

# Sur quel périmètre et pour quels types de travaux ?

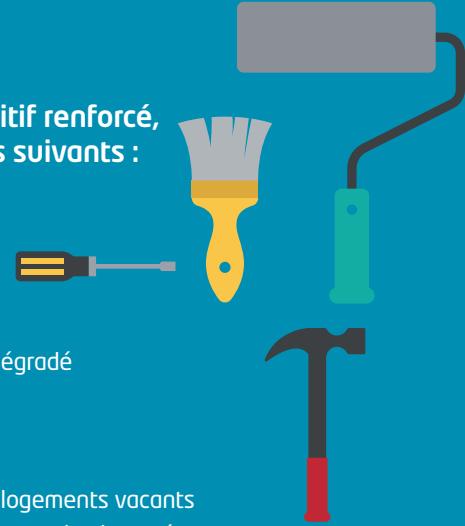


- ① Mairie
- ② Eglise
- ③ La Poste
- ④ Centre de Secours
- ⑤ Office du Tourisme
- ⑥ Ecole Primaire
- ⑦ Rue du Tour de Ville



- ① Ancienne Ecole
- ② D 25 vers Sainte Féreole
- ③ Le Lavoir
- ④ Les Pans de Travassac
- ⑤ Les Carrières
- ⑥ D 133 vers Donzenac

La commune met en place un dispositif renforcé,  
dans le cadre de l'OPAH, sur les axes suivants :



- Réhabilitation un logement indigne ou très dégradé
- Sécurité et salubrité de l'habitat
- Autonomie de la personne
- Amélioration de la performance énergétique
- Acquisition à titre de résidence principale de logements vacants
- Changement d'usage d'un local commercial en rez-de-chaussée  
situé dans une rue non commerçante
- Regroupement de logements vacants
- Ravallement de façades et restauration des vitrines commerciales



« Je suis propriétaire bailleur et je veux engager des travaux de réhabilitation afin de mettre en location mes logements »



**M. et Mme Genet sont propriétaires d'une maison bâtie depuis plus de 15 ans, en cœur de bourg.**

Elle comprend un rez de chaussée, à usage commercial, un T1 au 1<sup>er</sup> étage (45m<sup>2</sup>), un T2 au 2<sup>ème</sup> étage (45 m<sup>2</sup>) et un studio au 3<sup>ème</sup> étage (30 m<sup>2</sup>).

L'ensemble est vacant depuis plusieurs années et nécessite des travaux importants en raison de son état très dégradé.

Attachés à ce bien, ils sont également à la recherche de revenus complémentaires par la perception de loyers.

Afin de satisfaire la demande locative, ils veulent conserver le T1 du premier étage et aménager un grand T3 duplex aux deux derniers niveaux.

» Le propriétaire, en conventionnant avec l'Anah, peut bénéficier des aides suivantes\* :

Co-financeurs	Montant des travaux :	Montant
Subvention Anah	145 000 € HT 155 150 € TTC	25 000 €
Subvention Habiter Mieux		3 000 €
Subvention Anah intermédiation locative		2 000 €
Subvention CABB		25 000 €
Subvention de la Commune de Donzenac /Habitat très dégradé		10 500 €
Commune de Donzenac - Prime regroupement logements vacants		2 500 €
Subvention Conseil Départemental : rénovation thermique		8 000 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>76 000 €</b>
% des travaux pris en charge par les aides		<b>49%</b>

\*Sous diverses conditions (plafond de loyer ...) et sous réserve du programme d'actions ANAH

« Je suis un jeune ménage propriétaire d'un logement en centre-bourg exigeant des travaux pour lutter contre la précarité énergétique »



**M. et Mme Renard, jeune ménage aux revenus modestes\*, sont propriétaires d'un logement en centre-bourg bâti depuis plus de 15 ans, dont ils étaient précédemment locataires.**

Très impactés par les factures élevées relatives au chauffage, ils souhaitent engager des travaux impliquant une économie d'énergie et une réduction des dépenses.

Suite à une visite de l'animateur OPAH-RU, M. et Mme Renard décident de changer les menuiseries, d'isoler les combles, les planchers et sols et de remplacer la vieille chaudière pour atteindre au moins 25% de gain thermique.

» M. et Mme Renard peuvent bénéficier des aides suivantes\* :

Co-financeurs	Montant des travaux :	Montant
Subvention Anah	22 000 € HT 23 210 € TTC	7 000 €
Anah - Prime ASE		1 600 €
Subvention CABB		500 €
Prime de la Commune de Donzenac		500 €
Conseil départemental - Amélioration énergétique logement		4 000 €
Conseil Départemental - Bonification jeune ménage		2 000 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>15 600 €</b>
% des travaux pris en charge par les aides		<b>67%</b>

\*Sous diverses conditions (ressources, âge, durée d'occupation en tant que résidence principale ...) et sous réserve du programme d'actions ANAH



« J'aime vivre en centre-bourg et je veux devenir propriétaire d'une maison ancienne à rénover »

M. et Mme Romain, parents de deux jeunes enfants, souhaitent devenir propriétaires d'une maison située dans le centre-bourg.

Leur coup de cœur porte sur une maison vacante depuis plusieurs années, très dégradée par son manque d'entretien.

Ils souhaitent la réhabiliter pour en faire leur résidence principale d'une surface de 120 m<sup>2</sup>.

» M. et Mme Romain peuvent bénéficier des aides suivantes\* :

Co-financeurs	Montant
Subvention Anah	8 000 €
Anah - Prime ASE	1 600 €
Subvention CABB	10 000 €
Commune de Donzenac - Très dégradé	2 250 €
Commune de Donzenac - Prime acquisition logement vacant	3 000 €
Commune de Donzenac - Ravallement de façade	4 500 €
Conseil départemental - Amélioration énergétique logement	4 000 €
Conseil Départemental - Bonification jeune ménage	2 000 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>35 350 €</b>
<b>% des travaux pris en charge par les aides</b>	<b>23%</b>

» Je peux également bénéficier d'un prêt à taux 0% (PTZ).

\*Sous diverses conditions (ressources, âge, durée d'occupation en tant que résidence principale ...) et sous réserve du programme d'actions ANAH

« J'ai plus de 75 ans et je souhaite adapter mon logement en prévision d'une future dépendance »

Mme Rodin est propriétaire de son logement situé en cœur de bourg et dispose de revenus très modestes.

Pour accéder aux pièces à vivre de sa demeure, elle doit gravir une vingtaine de marches. Sa salle de bain est, par ailleurs, équipée d'une baignoire.

Elle souhaite réaliser des travaux permettant l'installation d'un monte-personne et le remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne.

» Mme Rodin peut bénéficier des aides suivantes\* :

Co-financeurs	Montant
Subvention Anah	6 750 €
Subvention CABB	3 000 €
Prime de la Commune de Donzenac	500 €
Caisse de retraite	750 €
Conseil Départemental	2 200 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>13 200 €</b>
<b>% des travaux pris en charge par les aides</b>	<b>80%</b>

\*Sous diverses conditions (ressources, âge, durée d'occupation en tant que résidence principale ...) et sous réserve du programme d'actions ANAH



# Elle vous aide à financer le démarrage des travaux



Parce qu'il est difficile de démarrer un chantier sans verser un acompte aux artisans, la CARTTE vous facilite ce financement en avançant les subventions dont vous bénéficiez pour réaliser vos travaux de rénovation énergétique.

LA CARTTE, UNE AVANCE GRATUITE  
POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS\*

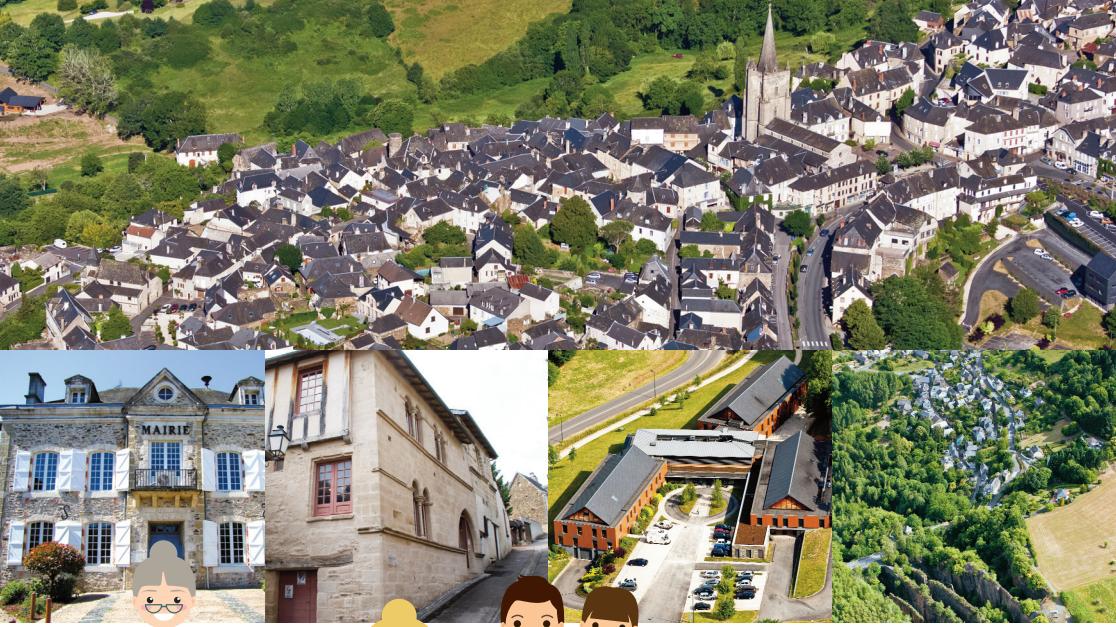


## Prêts travaux Missions Sociales

Parce qu'il est difficile pour les propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes de réhabiliter leur logement (amélioration de la performance énergétique, adaptation du logement pour le maintien à domicile, résorption de l'habitat indigne et de l'insalubrité) par manque de trésorerie ou par impossibilité de mobiliser un prêt bancaire classique, PROCIVIS GIRONDE et PROCIVIS LES PRÉVOYANTS peuvent octroyer un prêt sans intérêt et sans frais de dossier.

PROCIVIS GIRONDE ET PROCIVIS LES PRÉVOYANTS : UN PRÊT TRAVAUX A TAUX 0% ET SANS FRAIS\*

Pour savoir  
comment bénéficier  
de ces aides,  
rapprochez-vous  
de la Maison  
de l'Urbanisme  
et de l'Habitat





Opération Programmée  
d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)